



## Présidence française de l'UE : relancer l'Europe par le politiques

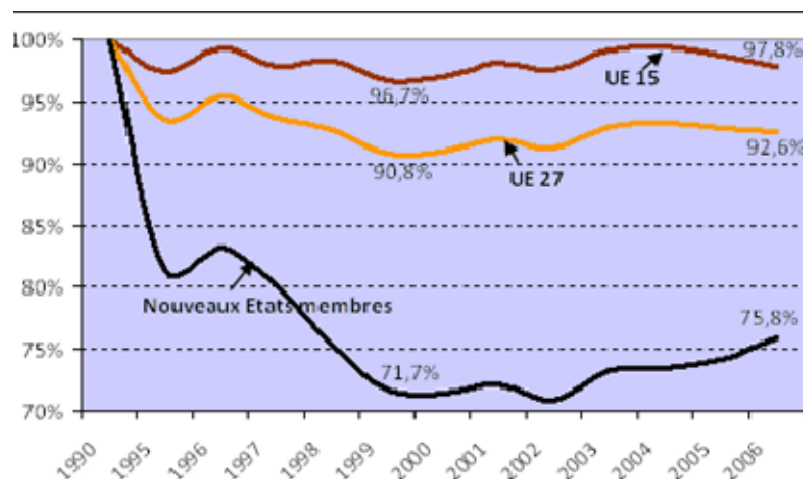
30 juin 2008

La Présidence française de l'Union européenne (UE) s'était conclue, en décembre 2000, par l'annonce de la signature en février 2001 du traité de Nice. Le « non » des Irlandais au traité de Lisbonne renvoie durablement l'UE à ce texte très imparfait, gâchant du même coup les débuts de la Présidence française de 2008. Une fois passé le choc, deux constats s'imposent froidement : il est impensable de faire revoter les Irlandais sur le même texte ; il est impossible de reprendre à zéro le processus de négociations d'un nouveau traité. Bien qu'accidentellement, une question se trouve donc très directement posée aujourd'hui : faut-il poursuivre la quête d'un nouveau traité européen ? Le moment n'est-il pas venu de relancer l'Europe par les politiques, et non par les institutions ? Ce projet, qu'avec Jean-Paul Fitoussi nous avons appelé « l'Europe des biens publics », part du principe que la question première est celle de ce que les Européens veulent désormais faire ensemble, la question de savoir comment ils pourraient le faire n'étant que seconde. C'est une démonstration de volonté et d'organisation communes qu'attendent vraisemblablement les peuples européens, bien plus que des améliorations marginales du fonctionnement de l'UE dont la présentation grandiloquente et comminatoire les inquiètent à juste titre sur l'état de la démocratie en leur continent. La lutte contre le changement climatique est le vecteur idéal de cette refondation européenne.

Selon la dernière livraison de l'[Eurobaromètre sur les attitudes des Européens à l'égard de l'environnement](#), le changement climatique arrive en effet en tête des préoccupations environnementales des citoyens, avec 57 % des réponses. Plus généralement, la protection de l'environnement est jugée « très importante » par 64 % des personnes interrogées (96 % la jugeant « très » ou « plutôt importante »). Qui plus est, les Européens considèrent désormais que la politique environnementale doit être du ressort de l'UE (67 %), plutôt que du ressort national (21 %), jugent à 82 % nécessaire une législation européenne harmonisée en matière d'environnement et affirment à près de 80 % être prêts à accepter que l'UE consacre plus d'argent à la protection de l'environnement, même si cela impliquait une baisse des montants alloués à d'autres domaines d'action. Le soutien populaire ne ferait donc pas défaut à une action résolue en matière de changement climatique.

Or, deuxième élément, l'Union européenne, contrairement aux apparences, doit avancer plus vite qu'elle ne le fait sur le dossier du climat. Comme nous le montrons dans un [article récent](#), alors que s'ouvre la présidence française, l'UE ne dispose ni des bases d'une politique énergétique commune, ni d'une stratégie cohérente de lutte contre le changement climatique à la hauteur de ses ambitions (20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020). L'acquis le plus solide depuis l'accord sur la cible à atteindre lors du Conseil de mars 2007 est une nouvelle répartition des objectifs de réduction de gaz à effet de serre (GES) entre États membres, contestée de toutes parts, et qui demeure, faute d'instruments adéquats, largement virtuelle. L'urgence est pourtant là : si la décrue des émissions de GES est bien engagée depuis 1990, les émissions sont reparties à la hausse pour l'ensemble des pays de l'UE depuis 1999.

Émissions de gaz à effet de serre dans l'Union Européenne, 1990-2006 (1990 = 100 %)



Source: Agence européenne pour l'environnement.

Autrement dit, s'il ne fait pas de doute que l'UE est devenue la référence mondiale en matière de lutte contre le changement climatique, l'ambition européenne de devenir un modèle écologique pour le reste de la planète doit à présent reposer sur des instruments adéquats. Les mesures nationales, notamment fiscales, le marché européen d'échange de quotas d'émission, les réglementations communautaires, les choix énergétiques divergents, les normes environnementales nationales et européennes, les systèmes d'information et de sensibilisation, bref, tous les enjeux environnementaux et les instruments à la disposition des pouvoirs publics doivent être intégrés et mis en cohérence pour atteindre trois objectifs : le développement durable, la sécurité énergétique et la croissance verte. C'est le pari de la « Communauté européenne de l'environnement, de l'énergie et de la recherche (CE3R) » dont l'OFCE a fait la proposition à la Présidence française de l'Union.

La lutte contre le changement climatique ayant la nature d'un véritable bien public — mondial, bien sûr, mais aussi européen —, c'est naturellement à l'aide du budget européen qu'il convient d'en promouvoir la fourniture et d'en assurer le financement. L'occasion en est opportunément fournie par la « révision à mi-parcours » du cadre financier pluriannuel européen dont le Conseil européen de décembre 2005 a confié le mandat à la Commission européenne.

Il est en effet possible, sans attendre l'issue au demeurant incertaine du processus de ratification du traité de Lisbonne, de mettre le budget européen au service de la lutte contre le changement climatique, dans le cadre des traités existants. En premier lieu, le plafond de ressources, fixé à 1,24% du RNB de l'Union, étant loin d'être atteint — avec un peu moins de 130 milliards d'euros en 2008, le budget européen représente environ 1% du RNB, ce qui autorise une quarantaine de milliards d'augmentation —, de nouvelles dépenses pourraient être consacrées à la recherche dans le domaine des énergies renouvelables et aux incitations aux économies d'énergie. De plus, il est possible de mettre la PAC au service d'une véritable politique de l'alimentation et du développement durable, ce qui impliquera, sans doute, de la part de la France, un certain nombre de compromis, y compris une éventuelle renationalisation partielle des aides au revenu des agriculteurs. Il convient, enfin, de réformer le financement du budget, en faisant des recettes de la vente des permis d'émissions polluantes et d'une nouvelle taxe carbone européenne les principales ressources propres de ce budget réformé.

Bref, le contrecoup du « non » irlandais est à l'image de toutes les crises européennes qui l'ont précédé : une raison supplémentaire de remettre l'Europe en mouvement.

**Éloi Laurent et Jacques Le Cacheux**